

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-11-19-013

Séance du 19 novembre 2020

Date de convocation : 13 novembre 2020

Date d'affichage de la convocation : 13 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20201119.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christian PRADIER, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Manon RIGOLLIER, Bertrand GUILLET, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Christiane GUERRERO (procuration à Romain Daubié) Carine MOUSTAUD (procuration à Virginie Becquet), Irène TOST (procuration à Romain Daubié),

ABSENT : Jean-Luc CHARVET

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 3

Objet : Admissions en non-valeur

Rapporteur : Romain Daubié

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de Monsieur le Trésorier Principal de Montluel en date du 29 Août 2020, visant l'admission en non-valeur de reliquats de titres de recettes portant sur les exercices 2007 à 2011, et ne pouvant être recouvrés.

Les montants d'admission en non-valeur sollicités par la Trésorerie sont de 5 772,28 € pour le budget principal de la Commune de Montluel

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 du budget primitif 2020 et que ce montant sera neutralisé par une recette au compte 7817.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **DONNE un avis favorable pour l'admission en non-valeur pour la somme de 5 772,28 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la dépense correspondante à l'article 6541 du budget principal.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ